



Dettes de loyer et surendettement banque de france

Par **Agathe**, le **28/10/2008** à **12:07**

Bonjour, rnMon conjoint a vecu avec une femme pendant plusieurs années. Ils louaient logement et étaient donc tout les deux sur le bail. Ils avaient contracté ensemble une dette de loyer. Ensuite lorsqu'il la quittée elle s'est retrouvée seule dans le logement avec leur fille. Endettée elle a fait un dossier de surendettement incluant cette dette de loyer qui avait considérablement augmentée après son départ. (L'erreur qu'il a faite était de ne pas enlever son nom du bail.) Ce dossier de surendettement a débouché sur un rétablissement personnel alors qu'entre temps elle avait trouvé un emploi bien rémunéré, qu'elle a emménagé dans un nouveaux logement avec un homme et pour couronner le tout le jugement a été rendu dans le 95 alors qu'elle vivait dans le 78. De plus nous avons appris qu'elle avait imité sa signature pour contracté un des crédits qu'elle avait. Je ne comprends pas qu'on autorise un rétablissement personnel à des escrocs... rnBref, depuis deux ans, mon conjoint est saisi sur salaire pour cette dette (que cette demoiselle n'a jamais payé) et aujourd'hui il se retrouve au chômage, l'huissier mandaté pour le saisir lui annonce que ce n'est pas son problème et que de toute façon ils iront saisir ses assedics. Voilà alors la dette étant d'environ 8000€ je ne comprends pas vu qu'ils étaient deux sur le bail pourquoi c'est lui qui doit tout payer, et par ailleurs si elle a obtenu un effacement des dettes, il doit se faire pour la moitié de cette somme? rnPouvez vous m'aider, nous avons deux enfants à charges, notre propre loyer aussi. Je n'en peux plus cela fait deux ans que cela dure et cette fille qui touche deux fois voire plus les revenus de mon conjoint s'en sort indemne? Quel recours contre elle avons nous, comment pouvons nous récupérer une partie de la somme? rnMerci d'avance de vos réponses, rnCordialement